

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 72 (1963)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Les sept principes de la Croix-Rouge  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-683138>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## POURQUOI?

Pourquoi le lancement, par la Croix-Rouge suisse, d'une campagne nationale de recrutement de membres cotisants et de collaborateurs bénévoles qui se déroule ces semaines-ci dans l'ensemble du pays? Parce que, au seuil de son deuxième siècle d'existence, la Croix-Rouge, tout en se penchant sur son passé, ses origines, son évolution, se doit de préparer l'avenir.

De l'idée, de l'espoir qu'elle fut au début, la Croix-Rouge, en 100 ans, s'est muée en une institution universelle. Elle est devenue une réalité vivante et agissante dans 92 pays, groupant plus de 125 millions de membres.

Cependant, une institution qui vivrait de sa seule histoire, sans continuer son œuvre créatrice, ne saurait survivre. Alors que le monde entier commémore l'événement historique célébré en cette année 1963, année de son Centenaire, la Croix-Rouge se doit de tourner son attention vers l'avenir; tout en faisant face à ses tâches actuelles, elle doit préparer ses activités futures; celles-ci s'annoncent nombreuses et certaines seront nouvelles car, à « temps nouveaux, besoins nouveaux ».

Née de la souffrance de soldats blessés, la Croix-Rouge, au cours des ans, est devenue bien plus qu'une tâche du temps de guerre. Elle est également une institution du temps de paix et travaille pour la paix: pour cette paix universelle à laquelle tous aspirent. Mais pour que cette paix mondiale règne entre les nations, elle doit tout d'abord exister parmi les hommes eux-mêmes. Elle doit naître de la compréhension de l'individu à l'endroit de l'individu, d'un amour bien compris du prochain, de la charité sincèrement et justement pratiquée, de la tolérance aussi.

Mouvement universel, puissance mondiale, la Croix-Rouge repose en grande partie sur les actes quotidiens, parfois modestes, souvent obscures, perpé-

trés par ses membres et ses collaborateurs: cette armée pacifiste qui fait sa vraie force et la maintient vivante.

La théorie est une chose, l'action en est une autre, nécessaires toutes deux.

Point n'est besoin de réaliser de grandes choses pour prouver son appartenance et son attachement au mouvement: il suffit de donner bénévolement, volontairement, avec son cœur: donner un peu de son sang pour sauver une vie, un peu de son temps pour soigner un malade, pour s'occuper d'un déshérité, pour suivre une formation qui se révèlera utile à la communauté, d'abandonner un peu de son superflu, et, pourquoi pas, du nécessaire aussi en faveur d'un plus malheureux que soi.

Si l'œuvre commencée il y a 100 ans a pu se réaliser et prendre l'importance qu'elle a aujourd'hui, c'est grâce uniquement aux multiples bonnes volontés qui, au cours des ans, ont accepté spontanément et généreusement de la servir, en lui donnant le meilleur de soi-même, de la soutenir, de la porter de l'avant.

Chaque époque est marquée par de nouvelles nécessités, auxquelles les pouvoirs publics ne sont pas toujours en mesure ou autorisés à parer.

La Croix-Rouge, fidèle à sa mission, vise à prévenir, à soulager, à combattre la souffrance sous toutes ses formes: la souffrance physique comme la souffrance morale. Et la souffrance humaine, hélas, existe toujours.

L'on devient membre ou collaborateur de la Croix-Rouge de par sa propre volonté, en toute liberté. Parce que l'on sait qu'elle est un bien, une nécessité, qu'elle doit vivre et se développer toujours plus.

« *Le volontaire est une personne qui, de sa propre initiative, se met au service du bien commun.* »

## LES SEPT PRINCIPES DE LA CROIX-ROUGE

*Le Conseil des délégués de la Croix-Rouge internationale réuni à Prague en automne 1961 adoptait les sept principes suivants:*

**Humanité.** Née du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, la Croix-Rouge, sous son aspect international et national s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Elle tend à protéger la vie et la santé, ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Elle favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

**Impartialité.** Elle ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Elle s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes.

**Neutralité.** Afin de garder la confiance de tous, elle s'abstient de prendre part aux hostilités, et, en

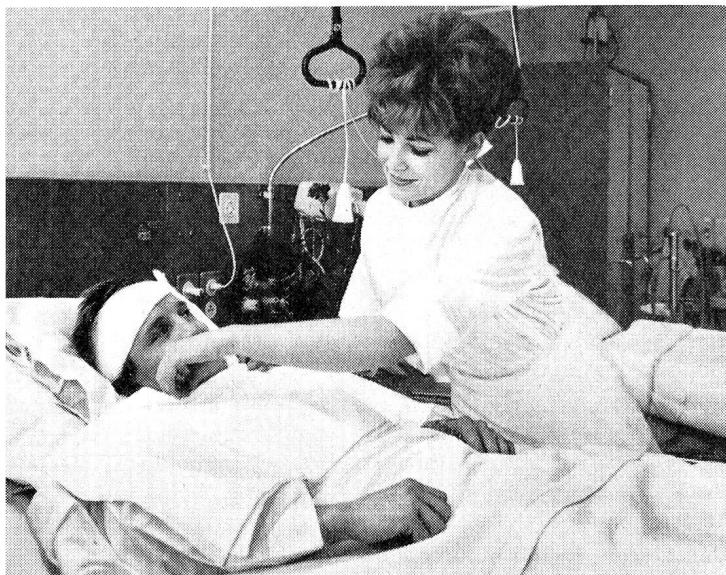
tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et philosophique.

**Indépendance.** La Croix-Rouge est indépendante. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leurs pays respectifs, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes de la Croix-Rouge.

**Caractère bénévole.** La Croix-Rouge est une institution de secours volontaire et désintéressé.

**Unité.** Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

**Universalité.** La Croix-Rouge est une institution universelle, au sein de laquelle toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider.



**DONNER DE SON SANG:** la vie qui maintient la vie. Les opérations quasi miraculeuses qui sont pratiquées aujourd'hui ne sont rendues possibles que grâce aux transfusions de sang. D'innombrables malades, encore incurables il y a quelques années, peuvent désormais être jugulées par l'administration de produits dérivés du sang. En Suisse, l'un des rares pays où l'exploitation d'un service national de la transfusion de sang est confiée à la Croix-Rouge suisse, l'on pratique une transfusion toutes les 4 minutes en moyenne et ces interventions nécessitent annuellement le concours de plus de 150 000 donneurs bénévoles.

**SECONDER LES INFIRMIERES DANS LES HOPITAUX:** le rôle de l'auxiliaire-hospitalière Croix-Rouge qui met bénévolement ses services à disposition, après avoir suivi un enseignement théorique et pratique de 130 heures. L'auxiliaire-hospitalière (la Croix-Rouge suisse en a formé plus de 600 jusqu'ici, dont une trentaine en Suisse romande et douze au Tessin) est prête à intervenir en temps de paix comme en période de service actif, soit dans les hôpitaux civils, soit dans les établissements sanitaires militaires. Dans le premier cas, elle dépend d'une section de la Croix-Rouge suisse, dans le second, du médecin-chef de la Croix-Rouge.

**PORTER LES PREMIERS SECOURS:** en cas d'accident, sur la route, dans l'eau, à la montagne, les samaritains et les samaritaines — ils sont plus de 50 000 en Suisse — se portent immédiatement à l'aide des blessés. Quiconque a suivi un cours de 30 heures de l'Alliance suisse des Samaritains, principale institution auxiliaire de la Croix-Rouge suisse, peut devenir un membre utile de la communauté sachant agir au moment opportun.

En Suisse, chaque 5 minutes un samaritain, une samaritaine, se porte à l'aide d'un blessé. La circulation, le sport, la vie moderne...

Au total, 100 000 interventions par an!

**ENTOURER LES VIEILLARDS ISOLES, LES MALADES CHRONIQUES:** une vingtaine de sections de la Croix-Rouge suisse déjà ont introduit un service d'assistance aux personnes âgées, aux malades chroniques, aux handicapés. Près de 1000 assistantes et de 40 assistants bénévoles, prêtent régulièrement leur concours. Leurs interventions sont diverses, adaptées aux besoins locaux: visites à domicile ou dans les homes, transports en automobiles, clubs et matinées pour personnes âgées, travaux manuels avec les patients, collaboration aux services d'ergothérapie des sections de la Croix-Rouge suisse ou des hôpitaux.

Assistantes et assistants bénévoles de la Croix-Rouge sont conviés à quelques conférences médico-sociales en vue de se préparer à leur rôle.

# LES VOLONTAIRES

## QUI SONT-ILS?

## QUE FONT-ILS?

## POURQUOI? ...?

**ASSISTER LES VICTIMES DE GUERRES OU DE CATASTROPHES:** les formations féminines du Service Croix-Rouge composées d'infirmières, de samaritaines, d'auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge, d'é-claireuses, de spécialistes (laborantines médicales, assistantes techniques en radiologie, aides de médecins, de dentistes) sont subordonnées à l'armée. Leur rôle toutefois est purement humanitaire. Les détachements du Service Croix-Rouge composés exclusivement de volontaires ne sont pas prévus pour le seul temps de guerre, mais peuvent également être appelés à intervenir en période de paix: à la suite d'une catastrophe, d'un afflux de réfugiés.

---

Donneur ou donneuse de sang — Auxiliaire-hospitalière Croix-Rouge — Samaritain, Samaritaine — Assistante ou assistant bénévole — Membre d'une formation sanitaire féminine du Service Croix-Rouge — Collaboratrice d'un vestiaire, d'un ouvroir, d'un dépôt régional. Homme ou femme, chacun peut soutenir la Croix-Rouge. La Croix-Rouge, œuvre universelle est l'œuvre de tous ceux qui la soutiennent. Pas le temps de collaborer activement? L'on peut également participer efficacement à l'activité de la Croix-Rouge en devenant membre cotisant, à titre individuel ou collectif.

### POURQUOI PAS VOUS?

---

**RECUEILLIR ET PREPARER DES DONS EN NATURE:** tous ces dons, presque quotidiens, généreusement remis par la population, des effets vestimentaires encore en bon état, si nécessaires en Suisse et à l'étranger. La plupart des sections de la Croix-Rouge suisse entretiennent un vestiaire, un ouvroir, un dépôt de matériel sanitaire au profit de notre propre population. Les collaboratrices s'occupant de ce secteur d'activité fournissent un travail considérable, indispensable. Trier, ranger, réparer, emballer, expédier, distribuer... les divers actes d'une activité dont on mesure toute la portée en compulsant les statistiques. Préparer en quelque trois semaines les 235 tonnes de vêtements qui rempliront 30 wagons de chemin de fer, cela vous dit quelque chose?

